



Indépendant, peut-on bénéficier d'aides à la formation ?

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **10:15**

Lorsque l'on est indépendant, peut-on bénéficier d'aides à la formation ?
Les indépendants participent, à travers leurs cotisations URSSAF, au financement d'un fond destiné à la formation permanente pour leurs besoins et ceux de leurs salariés.
Pour en bénéficier pour des formations spécifiques, l'organisme chargé d'étudier les dossiers est le FIFPL, qui se trouve 35-37, rue Vivienne 75083 Paris Cedex 02 (tel. 01 55 80 50 00).
Pour plus d'information : <http://www.fifpl.fr/>.
Vous trouverez sur ce site un dossier de demande de prise en charge, en fonction de votre code NAF, au format PDF (Vous pouvez également vous le faire envoyer par courrier).
Il existe également de nombreux stages auprès des chambres de commerce et d'industrie, principalement en création et en gestion d'entreprise, pour lesquels vous trouverez facilement l'aide nécessaire.
Antoine FOURNIER
Cyberpro